

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
4 novembre 2003Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 octobre 2003, à 15 heures

Présidente : Mme Zubčević..... (Vice-Présidente)..... (Croatie)**Sommaire**

Point 95 de l'ordre du jour : Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable

- d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

Point 98 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Chowdhury (Bangladesh), Mme Zubčević (Croatie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 95 de l'ordre du jour : Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable [A/58/3 (Part. I), A/58/204, 210, 337 et 362, et A/C.2/58/5 et 6] (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable

d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [A/58/3 (Part I), A/58/170, 303 et 304, et A/C.2/58/4] (*suite*)

1. **M. Jose** (Inde) dit que le Sommet de Johannesburg s'est concentré sur des mesures concrètes visant la mise en œuvre d'Action 21 et la réalisation du développement durable et a réaffirmé que l'élimination de la pauvreté est la pierre angulaire des efforts des pays en développement dans ce secteur. Il est impérieux de prendre des mesures sur le plan international en vue de mobiliser des ressources financières pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Il faut mettre à la disposition des pays en développement des moyens de mise en œuvre, sous forme de ressources financières nouvelles et supplémentaires, de transfert de technologies à des conditions de faveur et de renforcement des capacités.

2. L'Inde se félicite du résultat de la onzième session de la Commission du développement durable, de l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et entre le système et d'autres organisations internationales, ainsi que de la participation de tous les principaux groupes et d'autres parties prenantes à ce processus. Toutefois, l'action de la société civile et du monde des affaires peut

compléter les engagements pris par les pouvoirs publics, mais non pas les remplacer.

3. **M. Kazemi-Kamyab** (République islamique d'Iran) espère que le nouveau programme de travail et la méthode d'organisation de la Commission du développement durable favoriseront la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de Johannesburg. Étant donné que, lors de sa prochaine session, la Commission du développement durable devra déterminer les entraves réelles dans ce domaine, sur la base de rapports nationaux, il convient d'effectuer les préparatifs voulus pour cette session. Le Secrétariat doit aider les pays à établir leurs rapports nationaux et l'Assemblée générale doit, dans la résolution qu'elle adoptera au sujet du point 96 de l'ordre du jour, donner suite comme il convient au paragraphe 3 b) du projet de résolution I de la Commission du développement durable. Les rapports techniques du Secrétaire général dont la Commission du développement durable sera saisie lors de sa prochaine session devraient être limités à un rapport sur l'état d'avancement de l'application d'Action 21 et du Plan de Johannesburg et un rapport sur chacune des questions qu'il a été décidé d'examiner, comportant une section sur les obstacles identifiés. Le Secrétaire général devrait noter uniquement les principales activités qui ont eu des résultats concrets et examiner les progrès enregistrés dans la représentation des grands groupes du Sud. Il devrait y avoir un seul rapport sur les initiatives de partenariat; l'établissement de rapports et les indicateurs ne devraient pas faire l'objet de débats spécifiques. Le rapport du Secrétaire général sur les activités de développement durable de l'Organisation (A/58/210) aurait du contenir davantage de renseignements sur les préparatifs interorganisations en vue de la prochaine session de la Commission du développement durable.

4. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a apporté une contribution substantielle au Sommet de Johannesburg et les forêts bénéficient d'une attention particulière dans le cadre du suivi du Sommet. La troisième session du Forum a constitué une étape importante dans les débats sur la gestion durable des forêts; la constitution de groupes spéciaux d'experts et l'accord concernant un fonds d'affectation spéciale, le budget et la coopération avec la Commission du développement durable témoignent de la détermination de la communauté internationale d'aller de l'avant. Maintenant, il appartient à l'Assemblée générale de

prendre des décisions pour faciliter les travaux du Forum.

5. **M. Casado** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que divers organismes des Nations Unies ont incorporé les textes issus du Sommet de Johannesburg dans leur programme de travail, lancé des initiatives en partenariat et organisé des manifestations. L'ONUDI est prête à coopérer avec la Commission du développement durable dans ce domaine. Il faut toutefois tirer parti des initiatives existantes.

6. Il existe quatre éléments fondamentaux : la mise en œuvre qui a une importance fondamentale; l'intégration avec la Stratégie de développement pour le Millénaire; les initiatives en partenariat et la coordination avec les initiatives locales et régionales. L'ONUDI a constitué quatre partenariats dans les domaines de l'énergie et du transfert des techniques dans les secteurs ci-après : évaluation des besoins et mesures à prendre; stratégies de développement en vue de promouvoir les systèmes ruraux d'énergie; initiative relative à l'efficacité de l'énergie industrielle et enfin, utilisation productive de l'énergie propre aux fins du développement durable des petits États insulaires en développement. Dans ce dernier secteur, l'ONUDI élabore une proposition de programme à l'intention de Sainte-Lucie, de la Dominique et de la Grenade, en vue d'assurer leur autonomie énergétique, l'ONUDI évaluera également les possibilités de coopération dans la région du Pacifique.

7. **Mme Filip** (Observatrice de l'Union interparlementaire) dit que lors du Sommet de Johannesburg, les parlementaires des pays développés et des pays en développement se sont engagés à apporter une dimension parlementaire à la coopération internationale concernant le développement durable. Dans leur Déclaration de Johannesburg, les parlementaires ont souligné qu'il importe que toutes les politiques relatives au développement durable comportent des objectifs et des délais d'exécution. L'accent doit être mis sur les partenariats entre toutes les parties prenantes. Les institutions législatives ont, à l'évidence, un rôle important à jouer; lors du Sommet du Millénaire, il a été demandé de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements locaux et l'Union interparlementaire a été priée d'offrir son concours à cet égard. Le Secrétaire général a appelé l'attention sur la

contribution que les parlements pourraient apporter aux travaux de la Commission du développement durable.

8. Une collaboration plus étroite entre l'Union interparlementaire et les organismes des Nations Unies ayant pour mission de faciliter la mise en œuvre du plan de Johannesburg ne peut qu'accroître les possibilités de succès. L'Union interparlementaire accueillera toutes les suggestions concernant les secteurs qui se prêteraient le mieux à un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux. Dans ces domaines, il importerait que les secteurs publics et privés établissent une comptabilité environnementale rigoureuse, ce qui nécessitera non seulement une volonté politique de la part des parlementaires mais aussi des connaissances techniques qui leur font fréquemment défaut. Par ailleurs, il importe de rationaliser et de simplifier les rapports réguliers concernant les activités relatives au développement durable, actuellement trop longs et complexes pour que les parlementaires puissent les étudier.

9. **M. Singh** [Observateur de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)] dit que l'Union est préoccupée par l'absence de progrès quant à la réalisation des engagements pris lors du Sommet du Millénaire et demande que l'on s'engage à nouveau à mettre en œuvre les décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. La Commission du développement durable joue un rôle primordial, en veillant à ce que les organismes des Nations Unies fassent du développement durable un élément essentiel de leurs programmes d'activité.

10. Le débat que le Conseil économique et social consacre à la coordination est également fondamental pour l'intégration des trois composantes du développement durable; il y a lieu de saluer la décision du Conseil de consacrer cette partie de sa session à des problèmes communs concernant la suite à donner aux grandes réunions des Nations Unies, tout comme les efforts qu'il déploie pour coordonner les politiques et les programmes relatifs à l'égalité entre les sexes. La coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ainsi que l'Organisation mondiale du commerce est essentielle pour le développement durable. L'UICN a joué un rôle actif lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social et à l'occasion de la Conférence ministérielle de Cancún, tenue sous l'égide de l'OMC.

11. Les politiques internationales des forêts doivent être harmonisées davantage avec les priorités de la communauté internationale au sens large et le Forum sur les forêts doit être lié aux objectifs de développement du Millénaire. Il y a lieu de se féliciter de ce que le Forum abordera, à sa quatrième session, les aspects sociaux et culturels des forêts. Il étudiera également, lors de cette session, les synergies entre ses activités et les objectifs de développement du Millénaire, la prise en compte des forêts dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et la collaboration entre son secrétariat et le projet relatif au Millénaire.

12. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable doit non seulement permettre de faire du développement durable une matière d'enseignement, mais aussi pousser les organismes sociaux, économiques et environnementaux à harmoniser leurs activités d'enseignement avec les objectifs du développement durable. Il faut également prêter de l'attention à l'éducation des adultes, à l'éducation, à l'échelon de la collectivité et à l'éducation en milieu professionnel. Des conseils nationaux et locaux chargés du développement durable devraient servir de coordonnateurs de la Décennie; il convient de faire en sorte que les gouvernements prennent conscience de l'intérêt de la Décennie par rapport à leurs engagements et programmes de travail. L'UICN partagera des exemples de bonnes pratiques et de stratégies concernant l'éducation en vue du développement durable, concernant en particulier l'éducation non formelle des adultes. À Johannesburg, elle a copatronné l'Institut du Sommet pour le développement durable et a appelé l'attention sur les efforts inlassables de l'Institut dans le cadre de conférences multilatérales. Il est également nécessaire de faire en sorte que les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes collaborent davantage aux travaux du système des Nations Unies.

13. **M. Masuku** (Swaziland), parlant au nom des États d'Afrique ayant ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dit qu'il est regrettable que tous les partenaires de développement n'aient pas assisté à la sixième session de la Conférence des parties à la Convention au même niveau politique que la plupart des pays en développement. Il reste encore à faire preuve d'un partenariat dans la cadre de la Convention. Toutefois, l'application de la Convention a enregistré

d'importants progrès ces dernières années. Compte tenu des problèmes financiers, la Conférence des parties a accepté que le Fonds pour l'environnement mondial joue le rôle de mécanisme financier de la Convention. Le Fonds étudie actuellement le problème de la dégradation des sols et a affecté 500 millions de dollars aux fins de l'application de la Convention. L'intervenant remercie ceux qui ont démontré leur appui pour l'Afrique.

14. À la Conférence des parties, le Groupe des États d'Afrique a salué l'initiative de l'Union européenne concernant l'application de la Convention. Toutefois, le Groupe des États d'Afrique ayant ratifié la Convention ne partage pas les vues exprimées par l'Union européenne à la Deuxième Commission s'agissant du calendrier, des ressources et du manque de transparence. Le Groupe des États d'Afrique estime que toutes les activités réalisées pendant la sixième session de la Conférence des parties à la Convention et au cours des travaux préparatoires visaient à favoriser la mise en œuvre de la Convention. Elles ont été rationnelles et réalisés dans les délais voulus. Le secrétariat de la Convention a agi de manière responsable et transparente; on peut considérer la sixième session comme l'une des plus réussies que les États parties à la Convention aient tenues.

15. Un autre partenaire important a fait valoir, lors d'une séance récente de la Deuxième Commission, que le manque de transparence dans la gouvernance et l'administration de la Convention continue à diviser les Parties. Le Groupe des États d'Afrique déclare simplement qu'il n'y a aucune raison de soupçonner une tentative quelconque de diviser les Parties. La Partie en question essaie peut-être de diviser une communauté internationale très unie et déterminée, attachée à la cause de la Convention. Le Groupe des États d'Afrique s'est toujours abstenu de tactiques de diversion. Il demande à tous les partenaires d'adopter une attitude plus constructive et positive. Il prie également le secrétariat de poursuivre son œuvre excellente de facilitation de la mise en œuvre de la Convention et le félicite, ainsi que le Secrétaire exécutif, d'œuvrer dans un esprit de responsabilité et de transparence.

16. Le rapport du Secrétaire général sur la Convention propose une série de mesures aux fins d'adoption par l'Assemblée générale. Le Groupe des États d'Afrique souscrit pleinement à ces propositions et prie l'Assemblée générale de les adopter.

17. **M. Ould Abeih** (Mauritanie) rend hommage au secrétariat de la Convention pour les efforts inlassables qu'il déploie pour relever le défi de la désertification. La Mauritanie se félicite que le Fonds pour l'environnement mondial ait été accepté en tant que mécanisme financier de la Convention. L'incorporation du Fonds pour l'environnement mondial dans le processus de la Convention a aidé les pays comme la Mauritanie à fournir les ressources nécessaires aux fins de la mise en œuvre de la Convention et confirme le caractère multilatéral de ce processus. La communauté internationale a maintenant reconnu de manière tangible la nature mondiale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sur un pied d'égalité avec la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

18. **Mgr. Migliore** (Observateur du Saint-Siège) dit que, moyennant l'adoption de divers instruments, la communauté internationale a reconnu que l'éducation est une partie essentielle du développement. On comprend mieux le rôle de l'éducation dans la promotion et la protection des droits de l'homme, du développement social et économique et de l'environnement. Le Saint-Siège est, depuis longtemps, convaincu de ce rôle, et en particulier de l'importance de l'éducation dans la responsabilité écologique.

19. Les plans et objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable doivent aller au-delà de l'enseignement primaire et aborder les problèmes des enfants qui ne sont pas scolarisés pour divers motifs. Ces enfants, privés de possibilités d'éducation, seront vraisemblablement exclus du développement et demeureront analphabètes pendant le reste de leur existence. Il convient également de s'occuper des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement et de l'alphabétisation des adultes. La fourniture de possibilités d'enseignement à tous aurait des incidences immédiates, vérifiables et mesurables sur le bien-être des peuples du monde et leur développement durable.

20. **M. Baatar** (Mongolie) dit que la Mongolie est partie à toutes les grandes conventions des Nations Unies concernant l'environnement et a adopté plus de 20 instruments juridiques nationaux sur la protection de l'environnement. La Mongolie se félicite du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable et continuera à participer

activement à la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de Johannesburg. Les gouvernements devraient continuer à appuyer la Commission du développement durable et les activités préparatoires concernant les sessions consacrées à l'examen et aux politiques générales. Les organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, doivent continuer à réorienter leurs activités au titre des programmes aux fins d'une application bien conçue. Dans ce contexte, la Mongolie appuie les travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour ce qui est de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, la constitution de réseaux d'échange d'information et la mobilisation des ressources.

21. Le Gouvernement mongol a entrepris un ambitieux programme à long terme fondé sur les composantes interdépendantes et synergiques du développement durable. En dépit des efforts déployés en vue de formuler une législation et des politiques relatives à la gestion efficace des ressources naturelles, la transition récente vers l'économie de marché a aggravé les risques pour l'environnement. D'après une évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 70 % des parcours herbeux de la Mongolie ont été dégradés et plus de 40 % du territoire est devenu aride.

22. La Mongolie se félicite des textes issus des récentes réunions et est déterminée à assurer le renforcement de la coopération interinstitutions et la coordination dans la promotion des efforts nationaux, ainsi que la réalisation d'objectifs spécifiques.

23. **M. Mizukami** (Japon) dit que le Japon accorde une grande importance à la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, sous tous leurs aspects. Il a adopté une législation en vue de promouvoir l'enseignement de l'écologie, a lancé des initiatives concernant le suivi du Sommet mondial et l'eau, dont la formulation d'un plan d'action lors de la réunion au Sommet du Groupe des Huit, à Évian. Les participants au troisième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu au Japon, ont élaboré un plan d'action en vue d'identifier un certain nombre de projets dans le monde entier et de constituer un réseau de sites Web pour accélérer les activités relatives à l'eau.

24. Passant au point 96 de l'ordre du jour, l'intervenant félicite, au nom de son Gouvernement,

l'UNESCO pour le projet de plan d'action international qu'il a rédigé en vue de promouvoir la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable et pour l'activité qu'il a entreprise pour préparer le lancement de la Décennie en janvier 2005. Le Japon a l'intention de patronner un autre projet de résolution sur la tenue de la Décennie et espère que ce projet sera à nouveau adopté par consensus, avec un large appui de tous les pays, groupes régionaux et organismes internationaux compétents.

25. **M. Lolo** (Nigeria) affirme que le suivi du Sommet mondial doit être axé sur la mise en œuvre, les obstacles et les défis qui se posent en matière d'exécution du Plan de Johannesburg. La communauté internationale sera mise à l'épreuve lors de la prochaine session de la Commission du développement durable, où il lui faudra démontrer son attachement à la mise en œuvre d'Action 21. À la suite d'un incident qui a eu lieu en 1989 et concernait le rejet de déchets toxiques d'un pays développé au Nigeria, le Gouvernement nigérian crée l'Office fédéral de protection de l'environnement en vue de superviser la gestion de l'environnement et a animé une campagne mondiale en vue de limiter les rejets de déchets toxiques en dehors des pays d'origine.

26. Le Nigeria s'emploie, dans le cadre d'une initiative du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à améliorer la gestion de ses services et ressources dans le domaine de l'eau. Il collabore également avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et a entrepris des initiatives analogues avec d'autres institutions dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement rural.

27. L'intervenant constate avec satisfaction la série d'activités réalisées par les organismes des Nations Unies et présente des observations sur un certain nombre de mécanismes actuellement en place. Il prie instamment l'Assemblée générale d'examiner dans un esprit positif la demande de la Commission du développement durable concernant la participation de représentants des pays en développement aux réunions régionales pendant la cycle de mise en œuvre.

28. Le Nigeria attend avec intérêt que le Fonds de solidarité mondial devienne opérationnel et réaffirme l'attachement qu'il porte aux partenariats associant les pays africains et la communauté internationale, dans le

cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Toutefois, les partenariats doivent continuer à compléter les engagements intergouvernementaux et non pas les remplacer. De l'avis du Nigeria, les partenariats doivent avoir une valeur et une qualité telles qu'ils contribuent de manière notable à la réalisation du développement durable.

29. **M. Toscano** (Suisse) dit que le Sommet mondial de Johannesburg doit faire partie d'un vaste processus multilatéral aux fins du développement durable. La onzième session de la Commission du développement durable a constitué une première étape importante dans la mise en œuvre des éléments institutionnels du Plan de Johannesburg. En particulier, la décision prise lors de cette session de consacrer le cycle de travail de la Commission à un thème principal et de donner aux régions un rôle accru dans les travaux préparatoire permettra de mener un débat plus approfondi.

30. La Suisse demeure fermement déterminée à renforcer le rôle du PNUE, à assurer la participation universelle et à améliorer la base financière du Fonds des Nations Unies pour l'environnement. Il faut veiller soigneusement à ce que les échanges internationaux favorisent et stimulent le développement durable. La cohérence entre les systèmes commerciaux et écologiques est cruciale à cet égard. La Suisse continuera à contribuer de manière constructive à la promotion de l'appui mutuel, de l'égalité et du respect entre les milieux du commerce et ceux de l'environnement.

31. **M. Jenie** (Indonésie) parlant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que la communauté internationale doit se concentrer sur la réalisation de tous les objectifs de développement arrêtés et sur la fourniture d'orientations politiques en vue de promouvoir le bien-être universel. L'Indonésie appuie la demande tendant à ce que la Commission du développement durable examine, lors de sa prochaine session, un rapport sur le groupe de questions retenues. Il faudrait examiner les efforts récemment déployés en vue de fournir des moyens de promouvoir le développement durable, en mettant à profit des apports d'organismes compétents des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales. Il est crucial de souligner le rôle des organisations régionales et internationales dans l'élaboration de programmes et d'activités en vue de contribuer à la mise en œuvre des

programmes relatifs au développement durable, conformément au Plan de Johannesburg. L'Indonésie espère que les rapports établis à l'issue des réunions régionales relatives à la mise en œuvre prendront en compte les groupes de questions figurant au programme de travail de la Commission.

32. Les États membres de l'ANASE apprécient les avantages d'une coopération reliant leur région à d'autres dans le cadre de partenariats. À cet effet, les ministres de l'environnement des pays de l'ANASE sont convenus de patronner les programmes hautement prioritaires. L'Association a également constitué un groupe de travail sur la gestion écologique et la gouvernance en milieu urbain.

33. Une récente réunion au Sommet a permis de renforcer la position de l'ANASE quant à l'environnement et au développement durable. Les dirigeants sont convenus qu'il convient de constituer une Communauté de l'ANASE, qui viserait, grâce à une coopération dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'économie et des activités socioculturelles, à promouvoir une paix durable, une stabilité et une prospérité communes dans la région.

34. **M. Suparat** (Thaïlande) dit que la conception thaïlandaise du développement durable est fondée sur la philosophie d'autosuffisance économique qui guide le neuvième plan national de développement socioéconomique, 2002-2006. La Commission nationale du développement durable a été constituée en vue d'appliquer intégralement les conclusions du Sommet mondial pour le développement durable et le Sous-Comité chargé de superviser la mise en œuvre d'Action 21 se voue à l'application des textes issus de la onzième session de la Commission du développement durable. En dépit des obstacles auxquels elle se heurte, la Thaïlande a enregistré des progrès satisfaisants dans un certain nombre de secteurs concernant le développement durable. Elle s'emploie à modifier les typologies de la consommation et de la production et a proclamé l'année 2004 Année de la sécurité alimentaire.

35. Il est essentiel que tous les membres de la communauté internationale coopèrent étroitement en vue de concrétiser leurs engagements relatifs au développement durable sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées, concrétisées dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. La Thaïlande est

en faveur des partenariats mondiaux et régionaux aux fins de la réalisation des objectifs du développement durable, tels qu'ils ont été envisagés lors du Sommet mondial pour le développement durable. À cet effet, elle a coopéré avec des pays de sa région, notamment dans le cadre de la création du Dialogue pour la coopération en Asie et de la Stratégie de coopération économique, qui associe le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et la Thaïlande. De plus, la Thaïlande appuie sans réserve le programme pluriannuel de travail de la Commission du développement durable. Parmi le groupe de questions étudiées et les problèmes transversaux, il convient de prêter une attention particulière à l'éducation, à la santé publique et à l'eau.

36. L'éducation scolaire et non formelle, est critique pour promouvoir le développement durable et permettre à la population d'être mieux à même d'aborder les problèmes d'environnement et de développement. Les recommandations faites lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins d'enseignement fondamentaux, tenue à Jantien, Thaïlande, en 1990, devraient être appliquées intégralement. Il conviendrait de prêter davantage d'attention à l'accès universel à l'enseignement de base. Le Ministère thaïlandais de l'enseignement a entrepris des programmes en vue du développement durable en sensibilisant la jeunesse thaïlandaise à la conservation de l'environnement et aux moyens de résoudre les problèmes dans ces domaines. Il a également encouragé les établissements d'enseignement à tous les niveaux à coopérer à cette entreprise. De plus, le Ministère des affaires étrangères organise depuis 2001 divers séminaires sur l'environnement et le développement durable, les droits de l'homme et la paix et la sécurité. La Thaïlande souscrit pleinement à la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

37. **Mme Ndhlovu** (Afrique du Sud), parlant des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe dit qu'il est gratifiant de constater que le Sommet mondial pour le développement durable a répondu aux attentes de la communauté internationale, parce qu'il a mis l'accent sur l'action concrète. Le Sommet a également souligné le rôle fondamental du multilatéralisme dans la poursuite du développement durable et l'importance qu'il y a à fournir des moyens d'exécution pour permettre aux

pays en développement d'atteindre leurs objectifs. Le Sommet ne devrait pas avoir pour seuls résultats les accords conclus; il faudrait aussi, ce qui est plus important, appliquer concrètement les textes qui en sont issus. La Communauté de développement de l'Afrique australe prie instamment la communauté internationale de renforcer ses efforts en la matière et de concrétiser la philosophie du Sommet de Johannesburg.

38. Le Plan de Johannesburg a également mis en relief les préoccupations particulières de l'Afrique, qui demeure l'une des régions les plus sous-développée du monde et demande instamment que soit accordé un appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, cadre fondamental pour le développement durable de l'Afrique. L'intervenante prie instamment la communauté internationale de fournir un appui concret à l'Afrique, comme convenu à Johannesburg, pour lui permettre d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

39. Les nouvelles méthodes de travail de la Commission du développement durable permettront à la communauté internationale d'examiner les progrès réalisés s'agissant de l'application des mesures concernant certains secteurs thématiques, tout en étudiant régulièrement la suite donnée à l'Action 21 et aux textes issus du Sommet. Cette approche est essentielle pour améliorer le suivi des buts et objectifs arrêtés à Johannesburg. L'Assemblée générale devrait convenir de transférer les ressources des anciens groupes de travail ad hoc et du Comité des ressources naturelles à la Commission du développement durable.

40. Les réunions régionales sur la mise en œuvre, comme la Commission l'a décidé à sa onzième session, joueront un rôle critique dans l'examen du suivi des conclusions du Sommet. Les pays membres de la Communauté prient instamment les commissions économiques régionales des Nations Unies de prendre en compte le programme de travail pluriannuel de la Commission dans la préparation des réunions régionales. Les membres de la Communauté attendent avec intérêt la réunion relative à la mise en œuvre dans la région de l'Afrique qui doit se tenir à Addis-Abeba en décembre 2003.

41. La douzième session de la Commission sera une importante occasion d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial pour le

développement durable. La Commission devrait mobiliser la communauté internationale pour qu'elle prenne de nouvelles mesures en vue de la réalisation des objectifs convenus. Cette session sera également importante pour les États membres de la Communauté de développement car la Commission examinera trois questions qui font partie intégrante de leur stratégie de développement, à savoir l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

42. L'Assemblée générale a décidé de faire du développement durable un élément essentiel du cadre général des activités réalisées par le système des Nations Unies, en particulier en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. La Communauté de développement de l'Afrique australe attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit soumettre sur l'approche intégrée du système des Nations Unies en matière de mise en œuvre du Plan de Johannesburg, demandé par la Commission du développement durable à sa onzième session. Les membres de la Communauté se félicitent de ce que plusieurs organismes et programmes des Nations Unies aient mis l'accent sur le suivi du Sommet mondial.

43. Les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe sont satisfaits que Maurice, qui est lui aussi membre de la Communauté, accueille l'examen après un délai de 10 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Cet examen devrait permettre d'élaborer des mesures concrètes afin de donner suite au Programme d'action de la Barbade.

44. **Mme Taylor-Roberts** (Jamaïque) dit qu'il faudra que la communauté internationale porte une attention particulière aux petits États insulaires en développement, si elle veut qu'ils réalisent les objectifs du développement du Millénaire et réduisent la pauvreté de façon significative. L'aide au développement a diminué régulièrement depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade et s'est constamment situé en-deçà du niveau nécessaire pour faciliter la concrétisation des engagements pris. Le déclin persistant de l'aide publique au développement entrave gravement la capacité des petits États insulaires en développement d'atteindre des niveaux adéquats de développement durable. Il est urgent de susciter un nouvel élan, fondé sur un ferme engagement de la communauté internationale.

45. La réunion internationale qui doit se tenir en août 2004 à Maurice devrait stimuler les engagements internationaux en faveur du développement des petits États insulaires en développement. L'examen après 10 années doit stimuler des progrès en matière de mobilisation de ressources et de financement supplémentaires, de transfert de technologies écologiquement rationnelles, de renforcement des capacités et de mise en place d'institutions. Les participants au Sommet mondial ont reconnu l'importance de ces problèmes et ont demandé que des mesures soient adoptées à tous les niveaux pour qu'il en soit tenu compte dans la mise en œuvre du Plan de Johannesburg. Les petits États insulaires en développement ne peuvent réaliser ces objectifs en l'absence d'une large participation. La délégation jamaïcaine espère un engagement réel associant toutes les parties prenantes pour aborder de façon systématique toutes ces préoccupations critiques.

46. Les petits États insulaires en développement ont besoin d'urgence d'un appui afin de fixer et d'utiliser dans les meilleurs délais des indices de vulnérabilité dans les domaines économique, social et écologique, de soutenir les efforts visant la réduction de la pauvreté, de gérer les pêcheries de manière durable, d'élaborer des programmes sur la biodiversité marine et côtière, d'améliorer l'accès aux techniques de l'information et des communications et d'adopter des mesures pour résoudre les problèmes causés par les changements climatiques et la hausse du niveau des mers. Il faut également s'employer d'urgence à ce que les besoins spéciaux des petits pays insulaires en développement soient pris en compte dans le programme de travail de l'OMC sur le commerce dans des petites économies et de faire en sorte que l'économie mondiale soit gérée d'une manière qui tienne compte des besoins des petits pays en développement, dont les petits États insulaires en développement.

47. Il convient de mettre l'accent sur ces impératifs lors des travaux préparatoires de la réunion internationale. La représentante de la Jamaïque constate avec satisfaction l'engagement actif de la communauté internationale envers ce processus, y compris la participation de la société civile. Les réunions régionales tenues à Samoa, au Cap-Vert et à la Trinité-et-Tobago ont jeté les bases de nouvelles négociations qui se tiendront lors de la réunion interrégionale de janvier 2004 au Bahamas et lors de la

dozième session de la Commission du développement durable. Ces réunions permettront de déterminer les priorités des petits États insulaires en développement ainsi que les suites à donner au Programme d'action de la Barbade et constitueront la base des mesures à prendre pour renforcer les acquis en matière de promotion du développement durable des petits États insulaires en développement.

48. L'intervenante félicite également le Groupe des petits États insulaires en développement de l'œuvre excellente qu'il a accomplie, en coopération avec l'Alliance des petits États insulaires pour appuyer les travaux préparatoires. Aussi bien le Groupe des petits États insulaires que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement auront un rôle encore plus critique à jouer dans le suivi de la réunion de Maurice.

49. La Jamaïque se félicite de la création du fonds volontaire pour aider les petits États insulaires en développement à participer pleinement et efficacement à la réunion internationale de Maurice ainsi qu'aux réunions préparatoires régionales et interrégionales. L'intervenante remercie les partenaires, gouvernements et organisations qui ont versé des contributions au fonds.

50. **M. Alimov** (Tadjikistan) dit qu'à la fin de la guerre civile de 1997, le Tadjikistan a pu introduire une stratégie de développement durable, malgré que les séquelles du conflit se feront sentir encore longtemps. En dépit de ses difficultés, le Tadjikistan prend des mesures pratiques pour atteindre les objectifs fixés à Johannesburg. Les problèmes mondiaux en matière de développement durable ne pourront pas être résolus en l'absence d'une action collective et le Tadjikistan accorde une grande importance au renforcement de la coopération régionale et mondiale à cet effet. Il se félicite que l'on privilégie la mise en œuvre des décisions prises à Johannesburg, et notamment des textes issus de la onzième session de la Commission du développement durable, dont le programme de travail pluriannuel énonce les mesures à prendre conjointement en vue d'appliquer les décisions. Il est important à cet égard que les mécanismes interinstitutions assurent la coordination des initiatives prises dans le cadre des programmes.

51. Le Tadjikistan est reconnaissant au Département des affaires économiques et sociales, au PNUD et au

PNUE de l'assistance qu'ils ont accordée dans le domaine du développement durable, qui lui permet de valoriser son potentiel national. Sous la conduite du Japon, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable apportera une contribution notable à la réalisation des objectifs de Johannesburg.

52. Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de l'Année internationale de l'eau douce, mais une mesure importante a été prise en vue de résoudre le problème mondial de la conservation des ressources en eau. L'Année a été marquée par d'importantes manifestations, notamment le Forum international sur l'eau douce tenu à Douchanbé. Sur le plan mondial, la sécurité des ressources en eau signifie paix, développement et stabilité. Le Tadjikistan dispose de près de 60 % des ressources en eau de l'Asie centrale mais, ces dernières années, même ses citoyens ont commencé à ressentir la pénurie d'eau. En dépit des efforts internationaux, le problème des ressources en eau ne diminue pas; sa solution nécessitera un effort conjoint à long terme de tous les secteurs. La prochaine session de la Commission du développement durable consacrée à l'eau est donc importante. Lors du Forum de Douchanbé les participants ont proposé de proclamer la période 2005-2015 Décennie internationale de l'eau pour la vie (document A/58/362). L'adoption d'une résolution en ce sens serait une conséquence logique de l'Année internationale de l'eau douce et irait dans la lignée de la Déclaration du Millénaire, qui a demandé de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

53. **Mme Rivero** (Uruguay), parlant au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la Bolivie et du Chili, dit que les membres du MERCOSUR ont fait des progrès considérables dans la promotion du développement durable et la mise en œuvre d'Action 21. Ils sont particulièrement fiers, compte tenu du fait que 2003 est l'Année internationale de l'eau douce, de la création en Uruguay d'une Commission sous-régionale aux fins de l'aménagement conjoint du bassin hydrographique du Guarani, deuxième réserve en eau douce du monde. Les pays du MERCOSUR reconnaissent que, si l'eau est une ressource naturelle au service de l'humanité, il incombe aux États et aux régions où ces ressources en eau sont situées de veiller sur elles et de les gérer.

54. S'agissant du déboisement, une image négative est apparue à diverses réunions non gouvernementales, en vue de modeler l'opinion publique. On a présenté un tableau du déboisement qui tenait uniquement compte des données récentes, cherchant ainsi à absoudre les pays qui ont, pendant des décennies, abusé de leurs ressources sylvicoles. Cette vue fait litigieuse des principes de responsabilité historique et de responsabilité des dirigeants. Le déboisement doit être défini de manière plus équilibrée.

55. S'agissant de la sûreté chimique et des polluants organiques, les pays du MERCOSUR s'engagent à appliquer les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Ces pays sont déterminés à promouvoir les principes de la gestion sûre des substances chimiques en oeuvrant de concert pour atteindre les objectifs de Rio plus dix. Une fois que le Protocole de la Convention de Stockholm entrera en vigueur, les pays du MERCOSUR conviennent que la première conférence des parties devrait se tenir en Uruguay.

56. **Mme Clarke** (Barbade) dit que, depuis l'adoption en 1994, du Programme d'action pour la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ces États ont réalisé près de 70 % des mesures demandées au titre du programme, démontrant ainsi qu'ils apprécient la pertinence du programme, l'urgence qu'il y a à le mettre en œuvre et le fait qu'il est impérieux de mettre en place des mécanismes qui leur permettent de tirer le maximum de bénéfices de la réalisation du programme. Toutefois, les efforts nationaux et régionaux de mise en œuvre pâtissent de l'absence d'appuis réels et soutenus sur le plan international. L'intervenante espère que l'examen auquel il sera procédé à Maurice en 2004 sera l'occasion de renouveler l'attachement politique et l'appui mondiaux aux fins de la mise en œuvre du programme. Le succès de l'examen qui sera réalisé à Maurice dépendra non seulement des efforts des petits États insulaires en développement mais aussi de l'engagement de la communauté internationale au sens large à ce processus, dans un esprit de coopération et de partenariat.

57. Les nouveaux obstacles économiques et sociaux au développement durable des petits États insulaires en développement, comme par exemple la mondialisation et la libéralisation des échanges doivent être incorporés au Programme d'action de la Barbade. De fait, la mondialisation et la libéralisation des échanges ont accru la vulnérabilité des petits États insulaires en développement ainsi que leur marginalisation dans les systèmes économiques, financiers et commerciaux internationaux. La mondialisation a, en tout cas, eu pour effet de réduire et d'éliminer l'accès préférentiel et sûr aux marchés dont de nombreux petits États dépendent pour maintenir les revenus et l'emploi et de susciter une asymétrie ayant une incidence sur les mouvements des facteurs ainsi qu'une pression injuste des pays développés sur les régimes d'incitations utilisés par de nombreux petits États insulaires en développement pour attirer les investissements étrangers et diversifier leur base économique. Il faut que les systèmes économiques, commerciaux et financiers internationaux deviennent plus transparents et soient ouverts à davantage de pays pour que les petits États insulaires en développement et tous les pays en développement mettent en place des cadres de politique macroéconomique rationnelle et atteignent leurs objectifs de développement durable. Les États ne sauraient être exclus de la prise de décision et de l'élaboration des normes en raison de leur taille ou de leur puissance économique. En outre, il importe d'instaurer un environnement international plus accueillant qui reconnaisse et prenne en compte la vulnérabilité inhérente des petits États insulaires en développement lors de l'examen de leurs besoins de développement, financiers et commerciaux.

58. **M. Htoo** (Myanmar), évoquant le cycle 2004-2005 de la Commission du développement durable qui sera consacré à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, dit que le Myanmar, pays agricole, considère que l'eau est une ressource critique pour la production alimentaire et agricole ainsi que pour la santé et l'assainissement. Le gouvernement a pris des mesures pour accroître l'alimentation en eau; il a notamment construit de nouveaux réservoirs et barrages, rénové les réseaux d'irrigation et utilisé efficacement les nappes phréatiques. En conséquence, au cours de la dernière décennie, les superficies irriguées sont passées de 5 060 à plus de 8 100 kilomètres carrés. Étant donné que seuls 70 % de la population rurale et 80 % de la population urbaine ont accès à de l'eau potable, le gouvernement a mis en

place un plan sanitaire national visant à assurer l'accès universel à l'eau potable. À cet égard, l'intervenant se félicite de l'assistance fournie par des organismes comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Agence japonaise de coopération internationale dans le cadre de projets d'alimentation des zones rurales en eau potable. L'assainissement est un autre élément important du plan sanitaire national. Afin de sensibiliser à la nécessité d'un accès à l'eau potable et à des lieux d'aisance hygiéniques et d'améliorer les pratiques d'hygiène corporelle, le gouvernement organise chaque année une semaine Semaine nationale de l'assainissement.

59. Se référant aux établissements humains, qui sont essentiels pour le développement durable, l'intervenant note qu'à la suite du passage à l'économie de marché en 1998, la population urbaine a augmenté au Myanmar, en particulier dans les grandes villes. Ce pays a récemment connu des embouteillages en milieu urbain, des problèmes de circulation et d'évacuation des déchets ainsi que des problèmes d'alimentation en eau et en électricité. Les pouvoirs publics ont créé des villes nouvelles dans les banlieues pour fournir un logement décent aux citoyens pauvres et ont récemment entrepris un projet visant à faire une zone verte dans un rayon de 45 kilomètres autour de Yangon, la capitale.

60. Il importe d'adopter une optique équilibrée pour réaliser les trois composantes du développement durable. La Commission du développement durable devrait jouer un rôle critique en sa qualité d'instance de haut niveau chargée de surveiller et d'examiner les progrès dans la mise en œuvre d'Action 21 et de promouvoir la cohérence de l'exécution, des initiatives et des partenariats. L'intervenant demande que soit renforcée la coopération internationale, constatant que le renforcement des capacités, le transfert des techniques, la coopération technique, l'accroissement de l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs et la participation des grands groupes doivent compléter les efforts nationaux de mise en œuvre.

61. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) dit qu'à sa onzième session, la Commission du développement durable a adopté une série de réformes novatrices permettant à l'Organisation des Nations Unies de mieux répondre aux besoins de tous, en particulier les pays en développement. La Commission est convenue, entre autres, de limiter le nombre des négociations, d'examiner essentiellement la manière dont la

communauté internationale peut œuvrer de concert pour atteindre ses objectifs ambitieux et critiques et de consacrer chaque cycle de deux années à un ensemble de priorités. À cet égard, l'examen du groupe de questions qu'il est prévu d'étudier en 2004-2005, à savoir l'eau, l'assainissement et les établissements humains, sera l'occasion pour la communauté internationale de donner suite, non seulement au Sommet mondial pour le développement durable, mais aussi au Forum mondial sur l'eau tenu à Kyoto. La Commission est également venue de faciliter les mesures et le renforcement des capacités, y compris au moyen de centres d'apprentissage et de donner suite à ses foires aux partenariats en offrant aux représentants des partenariats en matière de développement durable une instance où échanger des données d'expérience, renforcer les partenariats déjà constitués et en établir de nouveaux.

62. Ces réformes sont nouvelles et prometteuses. La prochaine douzième session de la Commission sera l'occasion cruciale de démontrer si l'Organisation des Nations Unies peut convoquer des experts internationaux afin de s'attacher réellement à résoudre certains des problèmes les plus critiques du monde actuel, non par l'établissement de normes mais par des mesures réelles sur le terrain. À cette douzième session devraient participer non seulement des diplomates mais aussi des experts techniques venus d'une large gamme d'organismes publics et des agents d'exécution de tous les secteurs de la société ; cette session devrait être dynamique et pragmatique. De fait, cette session est une occasion magnifique de faire des progrès substantiels dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

63. **Mme von Lilien-Waldau** (Observatrice du Fonds international de développement agricole - FIDA) dit que la subsistance des 900 millions de ruraux du monde entier est liée à l'environnement naturel et dépend des ressources naturelles. Souvent, ces ruraux sont aux avant-postes de lutte contre la diminution de la diversité biologique, contre la diversification et la dégradation des ressources naturelles. Ils connaissent les méthodes d'utilisation durable des eaux, des sols et des ressources naturelles. Toutefois, les pauvres des campagnes sont souvent pris dans un cercle vicieux, lié à l'aggravation des conditions écologiques et de la pauvreté. Nulle part la relation entre pauvreté et dégradation de l'environnement n'est plus apparente que dans les domaines de la dégradation des sols et de

la désertification. Les ruraux extrêmement pauvres, ne disposant pas d'autres activités et ressources économiques, et vivant en majorité dans des zones arides particulièrement susceptibles à la dégradation des sols recourent à la seule ressource dont ils disposent, les sols, pour survivre. Le déboisement, le surpâturage et la surculture qui en résultent ne font qu'accroître la pression sur les sols, dont la capacité de production est encore amoindrie, ce qui accroît la pauvreté et le désespoir. En conséquence, la dégradation des sols et la désertification sont un défi de développement aussi bien qu'un problème écologique. En conséquence, en donnant la priorité à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la communauté internationale contribuera non seulement à éliminer l'extrême pauvreté, mais favorisera aussi le développement durable.

64. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est un instrument important dont dispose la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, et pays développés et pays en développement doivent s'associer pour l'appliquer. Conformément aux dispositions de la Convention, de nombreux pays en développement ont déjà mis en place des plans d'action, qui traitent des problèmes de la dégradation des sols et de la désertification, mais il leur faut intégrer davantage ces plans dans des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les pays donateurs et les institutions multilatérales, pour leur part, doivent s'acquitter de leurs engagements financiers aux termes de la Convention en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Convention, en tant que priorité en matière de programmes et de financement. L'application effective de la Convention peut avoir des incidences durables et importantes sur la vie de millions de personnes qui luttent chaque jour pour tirer leur subsistance de ressources naturelles limitées et de sols appauvris. Le FIDA est prêt à contribuer à la mise en œuvre de la Convention et continuera à œuvrer avec ses partenaires pour faire du développement durable une réalité pour tous.

65. **Mme Chenoweth** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que les éléments du Plan de Johannesburg qui relèvent du mandat de la FAO concernant l'appel en faveur de l'élaboration de plans concernant la gestion intégrée des ressources en eau et leur écoulement d'ici 2005,

de manière à répondre aux besoins futurs de denrées alimentaires, en particulier dans les pays en développement et la demande consistant à privilégier davantage l'exploitation et l'utilisation des énergies renouvelables. Les activités de la FAO visant le développement durable comprennent son programme de lutte contre la faim, des programmes de renforcement des capacités concernant la biotechnologie, la qualité et la sûreté des denrées alimentaires, des mesures touchant l'éducation des ruraux, réalisées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la préparation du premier rapport sur l'État des ressources zoogénétiques dans le monde. À cet égard, la FAO lance un appel pour que soit ratifié rapidement le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En outre, la FAO lancera l'Année internationale du riz le 31 octobre.

66. La FAO participe à divers partenariats, dont un avec FIDA, le Programme alimentaire mondial et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, qui vise à concevoir des techniques économisant le travail et des variétés de cultures adaptées aux besoins des communautés touchées par le VIH/sida; le partenariat concernant l'éducation rurale avec l'UNESCO, destiné aux besoins d'enseignement des ruraux et le partenariat international pour le développement rural dans les régions montagneuses, établi en coopération avec l'Italie, la Suisse et le PNUE.

67. **Mme Van Glaenenweygel** (Suriname) se félicite de la décision de proclamer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. L'investissement dans l'éducation est un élément crucial de la politique de développement du Suriname. L'éducation est l'un des instruments les plus efficaces pour effectuer les changements en vue de parvenir au développement durable. À cet égard, l'un des principaux partenaires du Suriname est Conservation International qui exécute actuellement plusieurs projets au Suriname; cet organisme fournit notamment une assistance technique et financière au Ministère de l'éducation en vue d'élaborer de nouveaux programmes d'enseignement pour les écoles primaires, qui mettent l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement durable, élabore et distribue des matériels pédagogiques sur l'importance de l'environnement et prépare un

programme de recherche sur 10 ans qui sera mis en œuvre à la réserve naturelle du Suriname central. Les méthodes suivies en matière d'enseignement doivent prendre en compte les données d'expérience des cultures autochtones et des minorités, reconnaître et faciliter leur contribution originale et importante au développement durable. L'enseignement aux fins du développement durable permettra donc à la population de mieux comprendre le monde où elle vit et de savoir comment le rendre plus durable pour les générations futures. En conséquence, il est donc important que la communauté internationale prenne les mesures voulues pour faire de l'éducation en vue du développement durable un élément des politiques nationales, régionales et internationales.

68. **Mme Jackson** (Bahamas) renouvelle l'appel lancé pour que des mesures soient prises à tous les niveaux en vue d'accélérer la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, du Programme d'action de la Barbade, en particulier s'agissant de la fourniture de ressources financières suffisantes et de l'assistance en matière de renforcement des capacités. Le tourisme étant la principale industrie des Bahamas, ainsi que celle d'autres petits États insulaires en développement, les Bahamas sont déterminés à assurer la durabilité de l'environnement, dans un objectif de survie économique et de développement social. Le service du tourisme durable du Ministère du tourisme, oeuvrant conjointement avec la Commission des sciences et techniques écologiques des Bahamas a conçu un ensemble de principes directeurs concernant le tourisme durable qui aidé à sensibiliser la population à l'importance d'un environnement propre et sain pour les habitants et les touristes. Quatre-vingt pour cent des terres étant à moins d'un mètre cinquante au-dessus du niveau moyen de la mer, les Bahamas souffrent gravement des changements climatiques et de l'augmentation du niveau des mers. Il est essentiel de concevoir des politiques pour amoindrir ces menaces et aider à l'adaptation aux changements climatiques. La délégation des Bahamas considère également que la gestion des zones côtières et des ressources marines, la gestion des catastrophes naturelles et écologiques, la gestion des déchets, la biodiversité et la biosûreté ainsi que la promotion des énergies renouvelables sont des secteurs prioritaires qui méritent une attention urgente.

69. La mise en œuvre effective du Programme d'action de la Barbade est essentielle pour que les petits États insulaires en développement puissent résoudre le

problème de la dégradation de l'environnement et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Il faut prêter également une attention accrue à l'élimination de la pauvreté, au VIH/sida et à la criminalité, y compris le commerce de drogues illicites et l'utilisation de drogues qui entravent le développement durable des Caraïbes. La marginalisation accrue des petits États insulaires en développement dans les systèmes commerciaux et économiques mondiaux doit être jugulée, si l'on veut que ces États survivent. Il est nécessaire de concevoir un mécanisme régional bien conçu visant la coordination d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. L'intervenante demande à l'Organisation des Nations Unies de continuer à appuyer les petits États insulaires en développement dans les efforts qu'ils déploient aux fins de la mise en œuvre effective du Programme d'action. Elle se félicite de la tenue d'une réunion internationale en vue d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action et note que des engagements concrets envers les petits États insulaires en développement, dans le cadre de la promotion d'arrangements de partenariats dans des domaines stratégiques, associant gouvernements, pays donateurs et secteur privé et les autres principales parties prenantes permettraient à la réunion internationale d'avoir des résultats tangibles et significatifs. Lançant un appel pour que la communauté internationale réaffirme son attachement aux préoccupations particulières des petits États insulaires en

développement, l'intervenante espère que la réunion internationale permettra à la communauté internationale d'être mieux à même d'honorer les engagements qu'elle a pris dans le Programme d'action de la Barbade et le Plan de Johannesburg.

Point 98 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite)
(A/C.2/58/L.4)

Présentation du projet de résolution A/C.2/58/L.4)

70. **M. Aboutahir** (Maroc), présente le projet de résolution A/C.2/58/L.4, intitulé « Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) », au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine. Au paragraphe 25, il convient de supprimer les mots « qui a établi un cadre d'action mondiale pour la mise en place de systèmes efficaces de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit » et de remplacer les mots « des pays développés et des institutions financières internationales » par « et de leurs partenaires de développement ».

La séance est levée à 18 h 15.